

# Solutions d'associations

## Promouvoir l'agriculture bio et locale

### CONSTAT

#### L'essor des exploitations biologiques

Depuis la loi d'orientation agricole de 1980 et le règlement bio européen du 24 juin 1991, la France s'est engagée avec vigueur et responsabilité dans le développement d'une agriculture biologique et locale, plus en adéquation avec nos politiques de préservation de l'environnement. En 2016, 31 880 producteurs et 14 300 opérateurs de l'aval (transformateurs, distributeurs, importateurs) travaillaient sur 1,5 millions d'hectares – soit 6 % du total des surfaces agricoles – consacrés à la production de fruits et de légumes cultivés dans l'optique d'une gestion durable de l'agriculture et d'un respect strict des équilibres naturels et de la biodiversité. Selon le rapport de l'Agence Bio, la progression d'une année sur l'autre est de 6 à 10%, en 2016.

Ces productions biologiques et locales concernent essentiellement les légumes secs (28%), l'arboriculture (16%), les plantes aromatiques ou médicinales (15%), la viticulture (8,7%), fleuron national et bien agricole largement exporté.

#### La révolution de notre agriculture a donc un impact sur notre environnement et nos vies en France.

Elle envoie également un signal fort sur la scène internationale, en matière de mariage de nos traditions agricoles et de notre prise en compte de l'urgence à agir pour lutter contre le changement climatique. Aujourd'hui, les exploitations biologiques se situent essentiellement en Occitanie (330 000 ha), en Auvergne-Rhône-Alpes (177 000 ha) et en Nouvelle-Aquitaine (167 000 ha).

En 2016, le gouvernement a engagé un audit de son action en matière de promotion de l'agriculture biologique et locale, confié au Commissariat général à l'environnement et au développement durable (CGDD), à l'Inspection générale des Finances (IGF) et au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER). Cette démarche de synthèse des actions menées depuis 2012 doit nous permettre de dresser un état des lieux clair, chiffré et précis, et de dessiner les contours de l'action à mener lors du prochain quinquennat.



## ENJEUX

### Notre rapport à la biodiversité et à l'environnement

La promotion d'une agriculture biologique et locale s'inscrit dans la reconstruction de notre rapport à la biodiversité et à l'environnement. Ancrée dans un respect plus strict des équilibres environnementaux et de nos ressources naturelles en péril (air, eau, sols), elle vise à retrouver une approche plus naturelle et moins chimique de la production agricole et à diminuer la pollution émise par les activités agricoles du fait de la production, du stockage et du transport des produits agricoles. En effet, l'épandage des engrais chimiques tout comme le stockage et le transport de produits traités participent à la pollution de l'air, de l'eau et des sols de France.

**Comme l'Hexagone produit 18% de l'agriculture européenne et achète 20% des engrais minéraux azotés européens, cette mise à contribution de notre territoire, de nos terroirs et de nos ressources naturelles mérite une véritable réflexion sur la durabilité de nos modes de production.**

Selon un rapport<sup>1</sup> du CGDD de décembre 2015, le coût de la pollution agricole atteindrait plusieurs milliards d'euros par an en France à cause des conséquences de notre modèle de production agricole sur la pollution atmosphérique, la pollution des eaux, la pollution des sols ou encore les atteintes à la biodiversité.

## SOLUTIONS

### Les apports du monde associatif face à cet enjeu

À l'appui du Programme national "Ambition Bio 2017", engagé par l'actuel gouvernement, qui vise à doubler le pourcentage de surface agricole en agriculture biologique d'ici la fin 2017 par rapport à 2012, le monde associatif se mobilise massivement pour accompagner le développement d'un marché d'achat de produits biologiques et locaux au sein des collectivités locales et des établissements publics : cantines scolaires, hôpitaux, maisons de retraite, prisons.

En 2014, [le Conseil des Jeunes Européens](#) (*Young European Council*), réunion des représentants d'associations de jeunesse des pays-membres de l'Union européenne, placé sous le haut patronage de la Commission européenne et du Parlement européen, avait choisi de mettre en avant la thématique de l'approvisionnement agricole des villes de demain.

Le comité de travail consacré à cette question a ainsi élaboré [un ensemble de propositions européennes](#) pour soutenir le développement de l'agriculture urbaine et péri-urbaine, encourager la pratique des jardins citoyens / partagés et enseigner davantage la culture de l'agriculture de proximité dans les cycles primaire et secondaire.

**Ces mesures visent à développer une agriculture plus respectueuse de l'environnement et à refonder du lien social en milieu urbain.**

1. Commissariat général à l'environnement et au développement durable, *Les pollutions par les engrais azotés et les produits phytosanitaires : coûts et solutions*, décembre 2015

Le monde associatif se mobilise massivement pour accompagner le développement d'un marché d'achat de produits biologiques et locaux au sein des collectivités locales et des établissements publics

Parallèlement, depuis plusieurs années, un collectif d'associations françaises, réunissant la [Fédération nationale de l'agriculture biologique](#), les associations [Un peu plus bio](#) et [l'Association pour le développement de l'agriculture biologique](#) en Savoie, Haute-Savoie, Isère et dans l'Ain (ADABio), soutient le développement d'un approvisionnement biologique et local des collectivités locales et des établissements publics.

Ces initiatives citées sont déjà à l'œuvre [dans le Gard ou en Isère](#) et mériteraient d'être développées à une échelle plus large. À titre d'exemple, le site du Mouvement des Colibris expose [comment convertir une cantine à l'alimentation biologique](#). Passons à l'action !

Février 2017

*Pour demain, les associations ont des idées, rendez-vous sur [www.solutionsdassociations.org](http://www.solutionsdassociations.org)*